



**CONSEIL COMMUNAL
DU CHENIT**

CANTON DE VAUD

**LEGISLATURE 2011-2016
P.V.NO 12-07.10.2013**

1

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 7 OCTOBRE 2013**

Hôtel de Ville du Sentier
Salle du Conseil communal

Présidence :	Mme Marianne OBERSON	Présidente
Vice-Présidence :	Mme Carole DUBOIS	1 ^{ère} Vice-Présidente
Scrutateurs :	Mme Jacqueline CRISTIANO	Scrutatrice
	M. Jean-Claude CHANSON	Scruteur suppléant

Séance retransmise sur VAL TV

L'heure de convocation étant écoulée, Mme Marianne Oberson, Présidente, salue cordialement l'assemblée, les membres de la Municipalité, la presse et le public. Elle passe aux opérations préliminaires figurant au début de l'ordre du jour :

- a) Appel nominal
- b) Procès-verbaux des séances des 24 juin et 1^{er} juillet 2013
- c) Communications de la Présidente
- d) Communications de la Municipalité

L'appel nominal fait ressortir la présence de 45 Conseillers (ères) (+3 assermentations) total 48.

Sont excusés :	Mmes et MM.	Aubert Fabrice
		Bichsel Pierre
		Blondel Nathalie
		Bodenmann Jacques-Victor
		Cabras Arlette
		Diémand Jean-Philippe
		Ducommun Yoëlle
		Duvoisin Dominique
		Gisiger Nathalie
		Glauser Ricci Marlène
		Golay Claudie
		Heizmann Christian
		Jeannin Michel
		Matthey Julien
		Page Hussy Chantal
		Pittet Nadia
		Rochat Frédéric
		Rochat Sabine
		Rouiller Thierry
		Schwab Stephan
		Tièche Marie-France

Absents : aucun

La Municipalité est présente in corpore.

Le quorum étant atteint, Mme la Présidente ouvre la séance en remerciant l'assemblée de sa présence.

b. Procès-verbaux des séances des 24 juin et 1^{er} juillet 2013

Les procès-verbaux des séances des 24 juin et 1^{er} juillet sont acceptés avec remerciements à la Secrétaire, Mme Paulette Reymond, pour leur rédaction. Une petite correction est faite en 1^{ère} page du procès-verbal du 24 juin, point b., c'est le procès-verbal du 29 avril 2013 qui est accepté et non pas celui du 4 mars 2013.

c. Communications de la Présidente

Mme Marianne Oberson donne lecture du rapport IDEA, ainsi que de la lettre de démission du Conseil de M. Régis Meylan.

d. Communications de la Municipalité

Mme le Syndic nous fait part des communications suivantes :

La Municipalité a l'honneur de vous communiquer les faits survenus dans la vie communale depuis la dernière séance :

Anniversaires

Les personnes suivantes ont fêté leur nonantième anniversaire :

- M. Paul Lyon, domicilié au Sentier, le 25 juin 2013 ;
- M. Léon Conus, domicilié au Sentier, le 27 juin 2013 ;
- M. Jean-Charles Capt, domicilié à l'Orient, le 4 juillet 2013 ;
- M. Jean-Lucien Berney, domicilié au Brassus, le 16 juillet 2013 ;
- M. Rudolf Gosteli, domicilié à l'Orient, le 16 juillet 2013 ;
- Mme Lucienne Guignard, domiciliée au Sentier, le 28 juillet 2013 ;
- Mme Lina Meylan, domiciliée à l'Orient, le 5 août 2013 ;
- Mme Simone Golay, domiciliée au Sentier, le 5 août 2013 ;
- Mme Lucienne Wehren, domiciliée au Sentier, le 25 août 2013 ;
- Mme Martha Capt, domiciliée au Sentier, le 30 septembre 2013 ;
- Mme Gisèle Meylan, domiciliée au Brassus, le 3 octobre 2013.

Une délégation de la Municipalité leur a rendu visite pour leur transmettre ses vœux et leur remettre le traditionnel cadeau.

Bourgeoisie de la Commune du Chenit

Conformément à l'article 19 du Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie, nous vous informons que les personnes suivantes ont acquis la nationalité suisse, après avoir obtenu la bourgeoisie de la Commune du Chenit et le droit de cité cantonal :

Naturalisation facilitée fédérale (art 27 LN)

- M. Bruno Michel Louis Lacroix, domicilié au Brassus, né le 25 février 1970.

Naturalisation ordinaire au sens de l'article 8 LDCV

- Mme et M. Fatima et Hussein Kameric, domiciliés tous deux au Sentier ainsi que leurs enfants : Amela, Mevulija, Nejla.

Actes notariés

Par devant le notaire Pierre Badoux, la Municipalité a signé les actes suivants :

- Acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent, en faveur du Village Industriel au Chenit SA (VIC) sur une portion de la parcelle RF no 589 pour la construction d'un bâtiment à vocation industrielle, le 4 juillet 2013 ;
- Vente à la Fondation Paul-Edouard Piguet, dont le siège est au Chenit, de la parcelle RF no 1524 comprenant 1'862 mètres carrés au prix de Fr. 140'000.—, le 22 juillet 2013, conformément au préavis du Conseil Communal no 8/2013 ;

- Vente de l'immeuble communal situé au Brassus, Route de France 72 à M. Sébastien Grand, domicilié au Sentier, le 22 juillet 2013, conformément au préavis du Conseil communal no 11/2013 ;
- Vente à Mme Laurence Gaudin Heini et à M. Dominique Heini de la parcelle RF no 3'178 située au Brassus, au lieu-dit *Chez Jacob*, le 13 août 2013.

Personnel communal

Mme Anne-Marie Rochat, adjointe du Boursier ayant fait valoir son droit à la retraite pour le 31 décembre 2013, la Municipalité a mis au concours le poste susmentionné. Elle a désigné en temps qu'employé à la Bourse Communale, M. Santishilu Longkumer, domicilié au Sentier depuis 2009 et âgé de 36 ans. M. Longkumer, indien d'origine, dispose d'un diplôme en comptabilité générale obtenu en Suisse en plus de ces certificats indiens. Par ailleurs, il dispose de 8 années d'expérience professionnelle dans des multinationales. M. Santishilu Longkumer est entré en service le 1^{er} octobre 2013 et la Municipalité lui souhaite une cordiale bienvenue.

Site Internet

Le site internet www.communeduchenit.ch, revu et corrigé, a été mis en ligne le 4 octobre dernier. La Municipalité et les services de l'administration communale ont procédé à un travail de refonte en profondeur. La version actuelle sera gérée dans un premier temps par notre prestataire de service. Dans un deuxième temps, une formation sera dispensée aux employés concernés afin que l'administration puisse reprendre la gestion. Une mise à jour régulière sera assurée très régulièrement. De nouveaux développements sont d'ores et déjà envisagés par la Municipalité, notamment la création de pages concernant la galerie de l'ESSOR ou la mise en ligne d'un calendrier facilitant la réservation des salles communales et des cartes journalières communes. La Municipalité informera le Conseil Communal au fur et à mesure de la mise en ligne de ces nouveaux services.

Nous vous laissons le soin de découvrir ce nouvel outil et la Municipalité se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Navettes transfrontalières

Dès le 30 septembre 2013, l'AVJ a informé la Municipalité que deux nouvelles navettes transfrontalières ont été mises en service au départ de l'Abergement (Doubs) et l'autre de Morbier (Jura) afin d'acheminer à la Vallée de Joux, les employés des grandes manufactures horlogères (Audemars Piguet, les entreprises du Groupe Richemont ainsi que celles du Swatch Group). La Municipalité se réjouit des efforts déployés pour la mise en place de solutions interentreprises.

Foire d'automne – 5 octobre 2013

Comme vous l'avez certainement constaté, la Municipalité a pris la décision de déplacer exceptionnellement la foire d'automne sur le parking du VIC à la Route du Canal. Cette décision a été prise suite à l'annonce, le 5 septembre dernier (1 mois avant la manifestation) de l'organisation de portes-ouvertes dans une grande entreprise du Sentier, générant un flux de véhicules important. Avant cela, la Municipalité avait autorisé l'organisation de la manifestation 13 champions. Dans la semaine du 9 septembre 2013, de nouvelles annonces de manifestations ont été faites, au Solliat et au Brassus notamment.

La conciliation de la foire sur la Grand'Rue et de la manifestation 13 champions aurait été possible selon les plans établis. Mais avec les éléments nouveaux annoncés moins d'un mois avant la date concernée, lesdits plans sont devenus caducs. Afin d'éviter d'éventuels accidents et la paralysie totale du centre du Sentier, l'Exécutif communal a dû se résoudre à son corps

défendant, il faut bien le dire, à maintenir la Grand'Rue ouverte à la circulation ce samedi 5 octobre 2013.

Par ailleurs, un courrier a été adressé aux entreprises concernées afin de leur rappeler les procédures prévues dans le règlement de Police en matière d'organisation de fêtes. Ces dispositions n'ont pas été respectées dans le cas relaté ci-dessus. A l'avenir la Municipalité veillera à une application stricte du règlement afin d'éviter ce type d'incident.

Prochaine séance du Conseil Communal

D'entente avec le bureau du Conseil Communal, la prochaine séance est fixée au 2 décembre 2013.

Mme la Présidente remercie Mme le Syndic et propose l'ordre du jour suivant

1. Assermentations

2. Préavis 14/2013 : Réfection toiture et divers travaux au Chalet des Grandes Chaumilles et au Chalet du Couchant

3. Préavis 15/2013 : Transformation de la Galerie des Aristochats

4. Préavis 16/2013 : Equipement de trois parcelles et mis en séparatif de 7 bâtiments à la Rue du Sentier-Haut

5. Nomination d'un représentant au Village industriel du Chenit (VIC) et d'un représentant au Conseil de Fondation de l'Hôpital (EHNV)

6. Divers et propositions individuelles

Cet ordre du jour est accepté par le Conseil communal.

1. Assermentation

Mme la Présidente procède à l'assermentation de :

Mme Marylaure Sirna (UDI) en remplacement de M. Jean-Luc Schumacher

M. Benjamin Masudi N'Tambwe (SOC) en remplacement de M. Louis Bovey

M. Christophe Aubert (F3) en remplacement de M. Régis Meylan

et leur souhaite bienvenue au sein du Conseil communal.

Elle rappelle au groupe UDI de procéder à la repourvue du siège laissé vacant par M. Gilbert Ganivet pour la séance du 2.12.13.

2. Préavis 14/2013 : Réfection toiture et divers travaux au Chalet des Grandes Chaumilles et au Chalet du Couchant

Mme la Présidente donne la parole à M. Michel Beetschen pour la lecture de son rapport :

La commission nommée par le bureau du Conseil communal s'est réunie le lundi 23 septembre 2013. Tous les membres sont présents:

AUBERT Fabrice

BLONDEAU Stefan

FREY Nicolas

TROTTI Daniel

BEETSCHEN Michel 1^{er} membre

Michel Beetschen est confirmé dans le rôle de président et rapporteur.

La délégation municipale est composée de Messieurs Bertrand Meylan et Stives Morand.

Aucune observation écrite ou orale de la part d'autres conseillers communaux n'est parvenue à la commission.

EXPOSE DES MOTIFS

En complément des informations détaillées déjà mentionnées dans le préavis municipal (PM), la commission, en allant sur site, a pu se rendre compte de l'importance des chalets d'alpage. En effet, pour parler en particulier des deux chalets faisant l'objet de ce PM, ils sont occupés par des bergers durant la saison estivale. Cela permet l'entretien des pâturages et des lisières de la forêt, une bonne gestion de l'eau et le maintien d'une activité économique exigeante mais rentable. Et tout simplement de rendre pérenne cette activité pastorale, qui permet à tout

un chacun de se sentir bien dans ce magnifique environnement où, l'homme et ses animaux de rente, font bon ménage avec la faune et la flore du milieu naturel. Il en va donc de l'importance de l'entretien des bâtiments faisant partie du patrimoine communal, mais également collectif.

Le chalet du Couchant :

De mémoire d'André Meylan, présent avec son fils Didier lors de notre visite, le toit du chalet n'a pas été refait depuis 1938, date à laquelle son père a été amodiateur pour la première fois. Ceci mis à part de l'entretien courant, par le changement ponctuel d'une tôle ou d'un bout de vire-vent.

La commission a pu constater l'état de la couverture et la nécessité de sa réfection totale. La commission se plaît à relever le bon état d'entretien des aménagements intérieurs du chalet et de l'engagement de la famille Meylan à réaliser régulièrement une bonne partie de ces travaux d'entretien par elle-même.

Le chalet des Grandes Chaumilles :

Après les explications données par les deux représentants du Syndicat d'alpage de L'Orient quant à la gestion de ce chalet, la commission constate que la tôle de couverture a également bien des années. Mais, contrairement au chalet du Couchant, les chenaux ont été changés récemment sur l'ensemble des deux pans. L'aménagement intérieur du chalet est simple et rudimentaire, mais agréablement agrémenté par la touche féminine de la bergère qui l'occupe depuis 10 ans. Les bougies rendent l'ambiance sympathique mais l'apport de lumière électrique fournie par l'installation de panneaux solaires photovoltaïque sera le bienvenu.

QUESTIONS ET DISCUSSIONS

- 1 : Le chalet du Couchant est en note 3 au Recensement architectural (RA) du canton de Vaud. Ne craignez-vous pas une opposition du service de l'Etat concerné quant au choix de la tôle thermo-laquée ?
 - Non, car depuis l'obligation de la part de l'Etat de poser une tôle zinguée lors de la réfection de la toiture d'un autre chalet dernièrement, une discussion a été engagée qui a débouché sur une conciliation en accordant, pour l'avenir, l'usage de la tôle thermo-laquée.
- 2 : Toujours en relation avec la note 3 au RA, allez-vous maintenir les deux lucarnes existantes sur le toit du chalet du Couchant ?
 - Oui.
- 3 : Pourquoi différencier les teintes des tôles de couverture entre ces deux chalets (Couchant RAL 7006, Grandes Chaumilles RAL 7037) ?
 - Pour le Couchant, c'est en accord avec les couleurs de toitures des chalets environnants déjà restaurées. Cabane des électriciens, La Petite Chaux, le chalet à Roch Dessus. Pour le Grandes Chaumilles, le RAL 7037 est la couleur choisie par la Municipalité
- 4 : Certains pans de toits secondaires ne sont actuellement pas équipés de chenaux, allez-vous y remédier ?
 - Oui, de manière à collecter au maximum l'eau de pluie. La pose de bassins complémentaires a été prévue à cet effet.
- 5 : Au chalet du Couchant, pourquoi désaffecter une petite citerne ?
 - Il s'agit d'une erreur dans le libellé du PM. Il faut lire : désaffectation d'une petite fosse à lisier.
- 6 : Comment s'effectue l'adjudication des travaux (la commission souhaitant que l'exécutif favorise les entreprises de ferblanterie-couverture de la commune) ?
 - Une mise en concurrence est faite par voie de soumission et un tournoi d'adjudication est établi entre les trois entreprises sises sur le territoire communal.

Celui-ci a déjà débuté avec l'adjudication des précédents travaux d'entretien de toiture de chalet d'alpage.

- 7 : Quel est le montant à disposition du fonds « Rénovation alpages et chalets » ?
 - Frs 500'000.-
- 8 : Quelle est la prévision d'entretiens similaires pour les années à venir ?
 - La priorité sera donnée aux chalets occupés par des bergers, mais également si une toiture de chalet non occupé est constatée en mauvais état. A savoir :
 2014 : chalet des Begnines
 2015 : chalet du Pré-Derrière (non occupé, toiture en mauvais état)
 2016 : chalet des Petites Chaumilles
 2017 : chalet à Roch Dessous
 2018 : chalet du Croton

DELIBERATIONS

La commission remercie les représentants municipaux pour leur engagement et leurs réponses claires à ses questions, les amodiateurs pour leur présence et explications ainsi que le directeur de l'Hôtel des Horlogers pour la mise à disposition d'une salle de délibérations.

La commission est convaincue par la nécessité d'effectuer ces travaux d'entretien. Notamment pour les raisons invoquées dans la partie introductive de ce rapport. Si une toiture devait être réfectionnée en priorité, ce devrait être celle du chalet du Couchant. Si, pour le chalet des Grandes Chaumilles, les chenaux peuvent être déposées soigneusement et reposées, cela engendrerait une économie. A noter également, pour ce dernier, le constat de l'état de vétusté des portes d'accès à la partie logement.

La commission se plaît à relever la bonne gestion, de la part de la Municipalité, de l'ensemble de ce dossier « Entretien des chalets d'alpage », sachant que ces bâtiments sont des éléments importants de notre patrimoine architectural.

CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la commission à l'unanimité de ses membres vous recommande, Mesdames et Messieurs les conseillers d'approuver les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis n° 14/2013,

Où le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour:

- 1. autorise la Municipalité à procéder à la rénovation de la toiture du chalet des Grandes Chaumilles ;**
- 2. alloue dans ce but un crédit de Fr 150'000.- ; le subside des améliorations foncières viendra en diminution de ce montant ;**
- 3. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds de rénovation alpages et chalets, compte n° 9281.34 ;**
- 4. autorise la Municipalité à procéder à la rénovation de la toiture du chalet du Couchant ainsi que divers travaux ;**
- 5. alloue dans ce but un crédit de Frs 180'000.- ; le subside des améliorations foncières viendra en diminution de ce montant ;**
- 6. autorise la Municipalité à amortir cet investissement par prélèvement sur le fonds alpages et chalets, compte n° 9281.35**

Mme la Présidente remercie le Rapporteur et ouvre une discussion :

M. Philippe Aubert demande si les travaux faisant l'objet du préavis 11/2012 pour le Chalet des Grands Crosets Dessous sont prévus pour 2014 ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond que les demandes ont été faites auprès du Service des Améliorations foncières qu'il a d'ailleurs relancé et suit cette question.

M. Cyril Maillefer salue la volonté de la Municipalité d'entreprendre ces travaux, il

remarque qu'il n'y a plus de berger au Chalet du Couchant, est-ce que la Municipalité peut indiquer quels sont les chalets encore occupés par un berger ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond qu'il a cette liste, il est vrai que ce point est un souci permanent, l'idéal serait d'avoir un berger dans les chalets, malheureusement la Municipalité ne dispose par de marge de manœuvre à ce sujet.

M. Didier Vaucher, qui faisait partie de la Commission du préavis 11/2012, rappelle que les travaux étaient dépendants de la réponse du Service AF, la situation a évolué puisque là ils sont effectués tout de même.

M. Bertrand Meylan Municipal répond qu'il est préférable d'obtenir le subside AF représentant 30 % du montant devisé.

M. Michel Beetschen précise que les dates indiquées le sont pour le dépôt des préavis, ce ne sont pas les dates des travaux, ceux-ci se feront une fois les subsides AF obtenus.

M. Jean-Luc Lecoultre pose la question du tournus d'adjudication entre les trois entreprises de la Commune, comment fait-on si trois chalets sont en travaux ?

M. Bertrand Meylan Municipal répond qu'il s'agit d'une erreur rédactionnelle, en fait la Municipalité demande des devis à 3 entreprises et choisit le meilleur marché.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet cet objet au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions citées dans le rapport qui sont celles du préavis. Elle remercie le Rapporteur et les membres de la Commission pour leur travail.

3. Préavis 15/2013 : Transformation de la Garderie des Aristochats

Mme la Présidente donne la parole à Mme Micheline Rieben Rapporteur :

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le jeudi 26 septembre de 18h30 à 22h dans les locaux de la garderie les Aristochats.

Tous les membres nommés étaient présents soit Mesdames Claire-Lise Piguet (F3), Marie-France Tièche (UDI), et de la soussignée confirmée dans le rôle de présidente rapporteur ainsi que Messieurs Philippe Bohren (UDI), Frédéric Rochat (UDI), Carmelo Sciascia (SOC) et Michel Vullioud (F3).

La délégation municipale était composée de Madame Jeannine Rainaud, Syndic, Monsieur David Piguet, municipal, Monsieur Stéphane Rochat, technicien communal et de Madame Magali Keusen, directrice de la garderie les Aristochats.

La commission n'a pas reçu d'observations écrites ou orales de la part de conseillers communaux non-membres de la commission.

Pour mieux comprendre les transformations apportées à ce bâtiment, nous commençons par une visite très complète de tous les étages.

Les combles

Le volume du galetas est impressionnant. Le toit est ancien et nous constatons qu'il a été doublé d'une deuxième charpente non isolée par-dessus l'ancien toit en tavillons.

Comme annoncé dans le préavis, des dalles en béton devront être coulées entre les étages pour respecter diverses normes ECA et autres. La dalle qui sera coulée dans les combles permettra d'égaliser le sol et de supprimer les différences de niveau existantes.

Le premier étage

La partie actuellement occupée par la nursery retrouvera son rôle premier d'appartement. Il est complètement équipé avec un coin cuisine moderne et fonctionnel. Quelques retouches de peinture seront nécessaires au vu des décorations très enfantines sur les murs. La porte sera déplacée et retrouvera sa place d'origine. Cet appartement de trois pièces est très lumineux et se situe côté vent.

Tout le reste de l'étage sera occupé par la garderie.

Les diverses zones existantes à ce jour sont petites et empêchent une visibilité et une utilisation optimale de cet espace. En regardant les plans vous pouvez constater que tout ce

qui est dessiné en jaune va disparaître. En résumé, le coin cuisine sera modifié, le coin wc sera optimisé, une salle repos sera créée en utilisant des armoires anti feu et un nouveau coin wc sera créé à côté de la salle de repos. L'espace vie sera beaucoup plus fonctionnel et agréable à vivre. (toute la longueur, côté route)

L'appartement (côté bise) loué jusqu'à fin décembre est très ancien. Le chauffage est encore au mazout. Cette zone nécessitera des travaux plus importants. Dans cette partie seront créées trois pièces. Celle appelée motricité (utilisable aussi par les trotteurs) et deux autres réservées uniquement aux adultes pour les colloques, les pauses ou les entretiens avec les parents ainsi qu'un coin wc réservé aux éducatrices.

Le rez-de-chaussée

Comme au premier étage bien des murs vont être supprimés pour optimiser l'espace.

La porte d'entrée donnant sur la route sera condamnée. Le corridor actuel sera détruit permettant d'agrandir l'espace à vivre des trotteurs offrant un outil de travail idyllique aux dires de l'équipe d'éducatrices. A cet étage aussi, le coin wc pour les enfants sera optimisé. Le coin cuisine sera légèrement modifié et l'intendante aura un accès direct au coin repas des trotteurs et à celui de la nursery. Cette zone ne sera pas accessible aux enfants. Deux chambres seront créées dans la zone nursery.

Le studio subira aussi quelques modifications et deviendra la zone repos des trotteurs.

Sur le côté bise, sera créée la nouvelle entrée pour les locataires de l'appartement. Le local technique et la buanderie adjacents à ce corridor seront quelques peu modifiés. Un vestiaire avec wc pour les éducatrices et un autre vestiaire pour les trotteurs seront créés dans ce qui était des caves.

Le bureau de la direction restera à la même place mais subira des modifications (paroi vitrée, porte déplacée).

La nursery aura son entrée directe, située juste avant le hall couvert, avec son coin vestiaire. Tous les autres groupes entreranno par la deuxième entrée située après le bureau de la direction. Lors de cette visite du rez-de-chaussée, Madame Keusen, directrice de la garderie, a soulevé deux points nécessitant une légère modification dans la mesure du possible.

Le premier concerne le local technique et la buanderie. Sur les plans, il s'agit de deux pièces bien distinctes ne laissant que trop peu d'espace pour la buanderie. Il a été demandé de modifier cet espace pour n'en faire plus qu'un avec un volume plus adapté à la disposition. Le deuxième concerne le hall couvert. La demande serait de le déplacer à la limite de la maison et l'aligner avec la façade côté bise. Cela aurait l'avantage d'offrir un espace plus grand pour les extérieurs utilisables avec les enfants et donnerait un dégagement pour l'espace du bureau.

Après discussion avec toutes les personnes présentes, les municipaux et le technicien communal estiment que cela est possible et ne modifiera pas les coûts. Nous avons donc validé ces deux modifications.

Après cette visite minutieuse, nous nous sommes retrouvés dans la salle de réunion de la garderie et avons continué les débats.

L'historique et les conséquences pour la garderie

Madame Durussel est l'interlocutrice représentant l'OAJE (l'Office d'Accueil de Jour des Enfants). Depuis son entrée en fonction, il y a 7 ans, Madame Keusen nous signale que la garderie a toujours fonctionné en ayant des dérogations, plus particulièrement pour les bébés (surface trop faible).

Avec les 400'000 francs prévus dans le plan des investissements, seule la dérogation pour les bébés aurait pu être supprimée mais cela repoussait d'autres problèmes liés aux normes très strictes imposées par l'OAJE ou l'ECA.

Le projet que vous avez sous les yeux ce soir, a été présenté à Madame Durussel, pour s'assurer doublement qu'il respecte toutes les normes actuelles. Elle a garanti qu'une fois que

l'autorisation d'exploiter accordée est donnée, pour un bâtiment aux normes, les acquis restent pour la suite. Après ces travaux, ce bâtiment respectera toutes les normes pour atteindre le seuil de 66 places à 100% soit 22 places de plus qu'actuellement.

Pour la durée des travaux, une autorisation a été accordée pour déplacer la garderie à Bon Port et dans le VIC5 qui sera aménagé aux normes OAJE. Cette autorisation est valable de janvier à fin août 2014. Un montant de 50'000 francs est inscrit dans le récapitulatif sous point 6 pour cette période.

Ces transformations auront aussi une influence sur le nombre d'éducatrices devant être présentes sur les lieux. A l'heure actuelle, la garderie est obligée d'employer davantage de personnel en raison des petites pièces cloisonnées qui empêchent une visibilité complète et qui engendre la nécessité d'employer des aides pour être dans les différentes pièces. De plus, la dérogation que nous avons pour la nursery impose d'avoir une aide en permanence car elle est située à l'étage. Une fois les travaux entrepris, tous ces cloisonnements existants seront supprimés et du coup, la garderie pourra respecter les normes cantonales sans avoir à employer du personnel supplémentaire pour aider.

Elle pourra mieux gérer l'effectif des éducatrices entre la garderie et l'UAPE.

L'équipe des éducatrices a beaucoup apprécié d'avoir été intégrée à la création de ce projet et en leur nom, Madame Keusen nous précise que toute l'équipe est à fond derrière ce projet et espère que les délais pourront être respectés.

Les loyers et les locataires

La locataire actuelle côté bise devra quitter son appartement vétuste à fin décembre au plus tard (loyer de 386.-/mois).

Des solutions sont recherchées et proposées sans succès pour l'instant. Elle aura la possibilité de revenir en août 2014 dans l'appartement qui sera proposé. Celui ci aura une pièce de plus et le loyer sera adapté. Avec l'appartement, un coin de jardin sera proposé derrière la maison.

La commission n'a pu obtenir le loyer exact qui sera demandé pour l'appartement mais un prix approximatif de 1000 francs. Il en va de même pour celui de la garderie. A l'heure actuelle, AJOVAL paye un loyer de 59'000 francs par année. Après les travaux, la surface sera plus grande mais c'est AJOVAL qui fixera le montant du loyer en fonction de critères très précis fixés par l'Etat de Vaud.

Nos questions à la Municipalité ou au technicien communal

Un membre s'étonne du faible coût budgétisé sous serrurerie courante (2000.-).

Il s'agit de petits éléments mécaniques, main courante, etc. Ce bâtiment utilisera le système « passe » comme à l'hôtel de ville et le montant était déjà comptabilisé dans le préavis sur ce système.

Pourquoi prévoir un amortissement sur 15 ans? N'est-ce pas un peu court?

C'est le délai habituel que pratique la Commune, sur proposition du boursier, et suivant la conjoncture, des modifications sont toujours possibles.

Pourquoi n'avoir pas présenté un projet qui incluait la rénovation des combles et du toit?

Une estimation rapide d'une rénovation complète de ce bâtiment ferait exploser les coûts et un montant de 2'800'000 francs est énoncé. De plus nous ne respecterions pas le plan des investissements de 2011.

Pourquoi faire de nouvelles isolations à l'intérieur plutôt qu'à l'extérieur?

L'extérieur a déjà une isolation et l'isolation périphérique entraînerait une forte diminution autour des fenêtres et donc une perte de luminosité.

Pourquoi ne pas avoir construit un étage de plus au-dessus de l'UAPE et ainsi tout regrouper et dans du neuf?

C'est impossible de faire un étage de plus à cause d'une zone qui doit rester libre pour l'approche de l'hélicoptère quand il doit atterrir vers l'hôpital.

Suite à la suggestion de l'architecte de tout remettre en appartements, avez-vous calculé quel serait le taux de rentabilité de ce bâtiment?

Non, ce calcul n'a pas été fait. Et nous avons vraiment dédié ce bâtiment à la petite enfance. *Avez-vous essayé de contacter des promoteurs des différents projets en construction ou sur le point de démarrer annoncé sur la Vallée pour louer ou acheter un rez de chaussée?*

Une série de projets sont cités (Bon Port, Paul Edouard Piguet, VIC, le domaine des Highlands aux Bioux, Le Brassus) mais tous ont des points négatifs. Certains offrent une surface trop petite, d'autres sont mal situés (zone industrielle) et d'autres seraient hors délai au vu des dates de dérogations accordées par l'OAJE (août 2014)

Le montant de 1'700'000.- vous paraît-il trop bas, trop haut ou correct?

La réponse de Monsieur Rochat est la suivante. En tout cas, le prix ne sera pas plus bas. En lisant le descriptif et les plans de l'architecte, il semble que les prix soient corrects mais après cette visite, je serai plus prudent et j'aurais augmenté quelque peu le montant.

Le mot délai a été prononcé très souvent ce soir, alors pourquoi avoir attendu si longtemps avant de lancer ce projet?

Le premier projet « light » était prêt entre février et mars 2013 et respectait le plan des investissements. Lors d'une séance de travail, l'architecte a émis la possibilité d'inclure le dernier appartement, et une nouvelle réflexion a démarré. Lors de la séance du 3 mai avec Madame Durussel, la décision de partir dans des travaux plus conséquents a été prise. Le 6 juin, le projet était validé par tous et pouvait donc être présenté à la séance du 7 octobre.

Comment allez-vous faire pour vous assurer que les délais soient impérativement respectés et qui surveillera les travaux?

Si le projet est accepté, la mise à l'enquête se fera immédiatement. Les travaux doivent débuter tout début janvier. Il est impératif que tout soit fini pour la rentrée d'août 2014. Il faudra organiser un suivi très strict du chantier. Nous mettrons dans les exigences des délais à respecter avec un système de pénalité (malus) pour les jours de retard.

Les commentaires de la commission

Il nous semble difficile de s'opposer à ce projet.

Le fait que nous puissions enfin offrir un cadre respectant toutes les normes cantonales et que l'équipe de la garderie soit impliquée à fond et enthousiaste pour ce projet nous conforte dans notre choix de le valider.

Le choix de rester sur le territoire de la Commune est logique aussi vu que plus du 80% des enfants sont domiciliés sur notre Commune.

Tout en souhaitant un bon rétablissement à l'architecte, nous regrettons qu'aucun membre de son atelier n'ait pu participer à cette séance pour répondre à nos questions.

Une fois de plus, les délais sont courts, très courts et nous laissent peu de marge de manœuvre.

La commission remercie très chaleureusement Madame Keusen pour son implication dans la présentation de ce projet, pour son investissement et son accueil. Nous remercions de même les délégués municipaux pour leurs réponses franches, claires et précises.

Conclusion

Après avoir validé les deux modifications du rez-de-chaussée n'apportant aucune modification financière, soit le local technique et la buanderie regroupés en une seule pièce et le déplacement du hall couvert de quelques mètres côté bise, la commission unanime vous propose d'adopter les conclusions de ce préavis 15/2013.

Mme la Présidente remercie Mme Micheline Rieben et ouvre une discussion :

M. Didier Vaucher a de la peine à accepter ce projet, l'an dernier a été voté un préavis pour l'accueil de la petite enfance, là on nous propose la même chose en plus grand pour les enfants plus petits, mais les repas doivent être pris à l'UAPE. Pourquoi ne pas réunir le tout

en un seul endroit ? En début d'année la proposition était chiffrée à fr. 400'000.-, maintenant elle atteint fr. 1'700'000.- et il faut accepter ce projet dans l'urgence.

Mme le Syndic répond : effectivement, cela fait deux endroits d'accueil mais pour des applications distinctes, les enfants de la garderie n'iront pas prendre leurs repas à l'UAPE, ils mangeront à la garderie, le réfectoire UAPE accueille des enfants plus grands. La même personne dirige ces deux endroits pour des raisons de facilitation d'organisation.

M. Jean-Luc Lecoultre, lors de la visite de l'UAPE, a posé la question pourquoi créer deux endroits où des parents devront déposer leurs enfants, la Municipalité n'avait pas de réponse.

Mme le Syndic explique que les enfants de la garderie ne pourraient pas profiter de l'espace de récréation Chez le Maître et créeraient du bruit pour les classes d'école.

M. Didier Vaucher : avant la garderie se trouvait à l'école de L'Orient et ne posait pas de problème ; quant à la gestion, il serait préférable d'avoir tout au même endroit.

Mme le Syndic confirme qu'un groupe de grands enfants de la garderie était à l'école de l'Orient, cette solution avait été possible en séparant l'espace de jeux.

M. Romain Gauthier se dit soucieux de l'influence des coûts sur les tarifs, est-ce qu'il y aura une répercussion, les barèmes Ajoval sont déjà conséquents ?

M. Christian Vullioud Municipal précise que les tarifs Ajoval pour les parents ne changeront pas. Les Communes qui ont des délégués de cette association devront se déterminer par rapport aux loyers.

M. Romain Gauthier : ce sont les Communes qui absorberont ces coûts ?

M. Christian Vullioud Municipal donne des explications concernant la répartition des charges dans les Communes.

M. Romain Gauthier s'inquiète du plafond d'endettement autorisé de 28 millions, avec ce projet, c'est 1,3 million d'emprunt, il faut arriver à la fin de la législature sans dépasser le montant autorisé.

Mme le Syndic répond que la Municipalité a la situation sous contrôle, le plafond d'endettement actuel n'est pas très élevé, il y a eu peu d'emprunts à ce jour.

M. Philippe Aubert : l'architecte avait proposé des appartements au lieu de cette rénovation, pourquoi rénover un appartement et ne pas donner toute la surface aux Aristochats ?

Pour le chauffage, est-ce que ce bâtiment sera relié à Sogebois ?

Mme le Syndic répond que la surface actuelle pour les Aristochats permet la fréquentation de 66 enfants, il restait un appartement et la Municipalité a pensé bien d'avoir un locataire permanent. Pour ce qui concerne le chauffage, la partie du bâtiment côté Brassus est déjà reliée à Sogebois et le bâtiment au complet sera relié après la rénovation.

M. Jean-Claude Rochat s'inquiète de la durée de vie de la toiture ?

M. David Piguet Municipal répond que l'architecte a fait le bilan : le toit est en bon état, rénové il y a une quinzaine d'années, n'a pas été doublé mais vu l'isolation de la rénovation, il n'y aura pas de problème de ce côté-là.

M. Nicolas Champrenaud est surpris : pourquoi ce choix ? La première proposition était de construire un nouveau bâtiment sur un nouveau terrain, or la Commune n'en possède plus, ne faut-il pas penser plus à cette question ?

Mme le Syndic répond que le premier choix était le strict minimum pour qu'il n'y ait plus de dérogation. Ensuite, les terrains que la Commune possédait étaient trop petits, il s'agissait de terrains pour villas, et la maison vendue au Bas du Chenit n'était pas assez centralisée.

M. Stéphane Reymond fait une remarque concernant le chiffre de 66 enfants, il pense que beaucoup de parents refusent de confier leurs enfants à la garderie en raison des coûts qui ont nettement augmenté et sont trop chers pour eux.

Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte comme suit :

Conclusion no 1 : acceptée avec 3 avis contraires et 8 abstentions

Conclusion no 2 : acceptée avec 3 avis contraires et 12 abstentions

Conclusion no 3 : acceptée avec 3 avis contraires et 11 abstentions

Conclusion no 4 : acceptée avec 2 avis contraires et 10 abstentions

Conclusion no 5 : acceptée avec 2 avis contraires et 12 abstentions

Conclusion no 6 : acceptée avec 2 avis contraires et 12 abstentions

Discussion générale

M. Fabien Rochat remercie le Conseil communal d'avoir accepté ce projet mais rejoint M. Vaucher, une fois encore est soumis au vote un objet à la dernière minute, depuis un certain temps c'est ainsi à chaque séance et nous donne l'impression d'être un Conseil communal « pigeon », il demande à Mme le Syndic qu'une solution soit envisagée pour éviter cette situation à l'avenir.

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'il y a un certain nombre d'années, il se ne passait rien à la Vallée. Actuellement, la situation évolue, avec beaucoup de constructions, de nouveaux habitants, ce qui nécessite des préavis pour s'adapter à cette situation et pour lesquels la décision finale reste du ressort du Conseil.

M. Stéphane Reymond rejoint M. Fabien Rochat, il ne trouve pas normal que depuis 2010 des objets soient votés en urgence, il approuve la garderie mais regrette l'urgence de ce préavis, peut-être aurait-on pu le prévoir un peu plus tôt ?

M. Fabien Rochat ne demande pas pourquoi c'est ainsi, il précise qu'il ne faut pas oublier que le Conseil communal est le pouvoir qui prend les décisions et les porte sur ses épaules. Il pense que l'assemblée est en droit de recevoir des projets sans être « le dos au mur » et demande que des solutions soient envisagées pour que cela ne se reproduise plus.

M. Jean-Luc Lecoultre trouve dommage que M. Reymondin réponde une fois encore que le Conseil communal a le choix : oui ou non ; le malaise est palpable. Pourquoi le Conseil communal devrait « payer » le fait qu'il y a un développement, il faudrait peut-être se préparer à cette évolution au Bureau technique communal, créer un nouveau poste ?

Il appelle à réfléchir à une amélioration de la structure en place qui éviterait de telles situations, ne mettrait pas sous pression et offrirait plus de temps pour le travail des commissions.

Mme le Syndic entend et comprend le message, effectivement arrivent à la Municipalité des impondérables ; un plan d'investissements est établi pour 4-5 ans mais certains projets arrivent abruptement. Ce préavis a nécessité deux ans d'étude ce n'est pas le cas de tous les préavis.

M. Fabien Rochat précise que ce genre de situation concerne un préavis par séance.

Mme le Syndic : la Municipalité va s'efforcer de faire au mieux.

M. Romain Gauthier sait bien que le monde parfait n'existe pas, des projets peuvent arriver rapidement, peut-être faut-il être plus stricts pour certains, par exemple la Route du Rocheray ou le tunnel souterrain, quant à la garderie, c'est une nécessité. Pourquoi ne pas refuser un prochain préavis ?

M. Nicolas Guignard estime qu'il n'y a pas de motif à refuser un préavis tel que celui-là. Par contre, ne faut-il pas prévoir plus de séances, ce qui permettrait le report éventuel d'un projet ?

M. Philippe Aubert rejoint M. Guignard sur ce point, le Conseil communal peut-il être mieux informé auparavant ? Ne pas être « les pieds au mur », une information plus tôt sur les projets en cours serait bienvenue.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en rappelant l'acceptation du préavis par le Conseil, soit :

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no 15/2013,

Où le rapport de la Commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour :

1. autorise la Municipalité à transformer la Garderie des Aristochats
2. alloue dans ce but un crédit de fr. 1'700'000.-
3. autorise la Municipalité à prélever fr. 400'000.- sur le fonds pour investissements futurs, compte no 9282.20
4. autorise la Municipalité à prélever fr. 300'000.- sur le fonds Rénovation des bâtiments, compte no 9281.39
5. autorise la Municipalité à emprunter la somme de fr. 1'000'000.- si nécessaire, ceci dans le cadre du plafond d'endettement de fr. 28'000'000.- voté par le Conseil communal en date du 3 décembre 2011.
6. décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9143.79, et de l'amortir en 15 ans par le budget de fonctionnement, compte no 362.3312

Elle remercie Mme Micheline Rieben et les membres de la Commission pour leur travail.

4. Préavis 16/2013 : Equipement de trois parcelles et mise en séparatif de 7 bâtiments à la Rue du Sentier-Haut

Mme la Présidente donne la parole à M. Eric Duruz Rapporteur :

La commission nommée par le bureau du Conseil s'est réunie le mardi 10 septembre à l'Hôtel de Ville du Sentier.

Membres présents :

- UDI : Duruz Eric, Matthey Julien
- Socialistes : Meylan Willy, Bichsel Pierre
- Force 3 : Noé Alexandra

Eric Duruz a été confirmé comme président et rapporteur.

La délégation municipale était composée de Messieurs les Municipaux Laurent Reymondin et Olivier Baudat.

La commission n'a pas reçu d'observations écrites ou orales de la part de conseillers communaux non-membres de la commission.

Introduction

En complément aux informations figurant déjà sur le préavis, M. Reymondin situe les travaux projetés dans le contexte plus large des réseaux d'assainissement et d'alimentation en eau de la Commune. Les plans complets de ces réseaux sont montrés à la commission. Nous pouvons constater que les travaux de séparatif sont achevés à L'Orient, au Solliat, au Rocheray. Ils sont en bonne voie au Brassus. Le Sentier, pour certains quartiers, présente des difficultés dues à la roche. Il est donc profitable de réaliser cette mise en séparatif en priorité là où cela est facile, ce qui est le cas en ce qui concerne notre préavis.

Notre Commune constate une augmentation des projets de construction d'habitations. Elle anticipe au mieux afin de renseigner valablement les investisseurs et d'être prête, le cas échéant, à construire les équipements nécessaires sans que cela retarde la construction de ces nouveaux logements. La Commune réfléchit dans chaque cas aux meilleures solutions, afin d'optimiser la technique et le bon fonctionnement des réseaux, sans dépenses inutiles.

Le Sentier-Haut est actuellement alimenté par le réseau basse-pression des Bioux. Le remplacement de la conduite d'alimentation en eau permettra à terme, pour les maisons concernées par notre préavis, d'être raccordées au réseau haute-pression et alimentées depuis le nouveau réservoir de Chez le Christ. Cela sera effectif lorsque la conduite d'eau pourra être changée sur le tronçon aboutissant au carrefour des Crêtets.

A noter que le Service technique de la Commune profite de chaque opportunité lors de fouilles pour procéder à un recensement et à une caractérisation des objets du réseau.

Le projet faisant l'objet du préavis prévoit une extension et une modification des réseaux qui ne présentent pas de difficulté particulière sur le plan technique.

Discussion et questions

1. Est-ce que les travaux prévus seront effectués à temps pour la première construction prévue ?

La réponse est oui, aucun problème si ces travaux sont faits avant la fin de l'année.

2. Est-ce que ces travaux s'intègrent dans le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux) de la Commune ?

La réponse est oui. Le séparatif permettra la récolte des eaux pluviales et contribuera à un meilleur fonctionnement de la Station d'épuration. Profitant de la présence d'un collecteur à proximité, il est intelligent de raccorder ce quartier. A noter que grâce à la progression de la mise en séparatif dans la commune, il y a de moins en moins de déversements dans l'Orbe en cas de fortes pluies et, par conséquent, une progression du traitement des eaux usées dans la STEP.

3. Quel est l'état de l'attribution des travaux ?

Ces travaux ne sont pas soumis à une procédure d'appel d'offres public contraignant. Des offres seront demandées aux entreprises de la Vallée.

4. Quelle est la durée de vie d'une conduite d'eau ?

Pour une conduite en PE, on peut compter 70 à 80 ans, mais cela dépend de différents facteurs (qualité de la pose, charges et vibrations sur la route par exemple). La conduite en fonte dont le remplacement est prévu a été vraisemblablement posée lors de la constitution du réseau du village.

5. Quand et comment se dérouleront les travaux ?

Il n'y a pas encore de planning établi. Il sera tenu compte de la vie des habitants en minimisant les perturbations et en laissant une voie de circulation ouverte.

Les éléments suivants ont été appréciés comme positifs par la commission :

- Au niveau environnemental : contribution à l'amélioration de la mise en séparatif tendant à un meilleur fonctionnement de la STEP.
- Amélioration de la sécurité d'approvisionnement en eau du quartier, cela en profitant de remplacer une ancienne conduite et de pouvoir, à terme, effectuer un bouclage en cas de problème.

La commission remercie les délégués municipaux pour la clarté de leur présentation et des réponses aux questions qui, parfois, débordaient du cadre de ce préavis no 16, pour en connaître plus sur le fonctionnement de ces réseaux indispensables à la vie de notre communauté.

Conclusion

A l'unanimité, la commission propose au Conseil d'adopter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DU CHENIT

Vu le préavis no. 16 / 2013,

Où le rapport de la commission d'étude,

Considérant que cet objet est porté à l'ordre du jour:

1. **Autorise la Municipalité à effectuer les travaux d'équipement de trois parcelles et mise en séparatif de 7 bâtiments à la rue du Sentier –Haut ;**
2. **Alloue dans ce but un crédit de Fr. 250'000.-- ;**
3. **Décide de porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif, compte no 9141.20 pour la partie épuration et no 9141.20.1 pour la partie eau potable, et de l'amortir en 10 ans par le budget de fonctionnement, comptes nos 460.3311.20 et 810.3311.20.**

Mme la Présidente remercie M. Eric Duruz pour son rapport et ouvre une discussion :

M. Nicolas Guignard demande si les propriétaires privés paient une partie des frais ou si tout est à la charge de la Commune ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'au moment où les travaux sont imposés aux propriétaires privés, la Commune prend en charge les travaux extérieurs, les travaux intérieurs

dans la maison sont aux frais de son propriétaire. Si les travaux sont demandés par le propriétaire privé, la répartition est 50/50.

M. Pierre-Olivier Capt se renseigne sur le planning, est-ce la Commune ou les propriétaires qui déterminent les dates des travaux ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond qu'ici c'est la Commune qui va gérer.

M. Pierre-Olivier Capt parle de la fin de l'année et de la neige annoncée prochainement, de plus beaucoup de chantiers sont en cours. Est-ce qu'ils seront fermés pour l'hiver ?

M. Olivier Baudat confirme que des travaux importants sont effectués, que les chantiers ont pris du retard, il est important que tout soit goudronné avant la neige mais la pose d'enrobé peut se faire au dernier moment, même s'il neige. Tout devrait être en ordre.

M. Stefan Richi revient sur la question des délais, avec le délai référendaire, nous serons en hiver.

M. Laurent Reymondin Municipal : ces travaux sont possibles avant la fin de l'année, sans assurance formelle, si la neige arrive avant mi-novembre, cela ne sera pas possible.

Mme le Syndic précise que les délais référendaires sont de 10 jours (30 jours pour la récolte des signatures)

M. Jacques-André Rochat aimerait savoir si, pour de nouvelles parcelles, les frais d'équipement sont à la charge du propriétaire ou de la Commune ?

M. Laurent Reymondin Municipal répond que tous les travaux à l'intérieur de la parcelle sont à la charge du propriétaire, toutefois celui-ci paie une taxe de raccordement qui permet ces travaux.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente soumet ce préavis au vote du Conseil qui l'accepte à l'unanimité, sans avis contraire ni abstention, selon les conclusions mentionnées en fin de rapport de la Commission, identiques au préavis. Elle remercie M. Eric Duruz et les membres de la Commission pour leur travail.

5.Nomination d'un représentant au Village industriel du Chenit :

En remplacement de M. Régis Meylan, démissionnaire, M. François Villard propose la nomination de **Mme Claire-Lise Piguet** pour le groupe F3, qui est élue par acclamation.

et d'un représentant au Conseil de Fondation de l'Hôpital (EHNV) :

également pour remplacer M. Régis Meylan, M. François Villard présente la candidature de **Mme Alexandra Noé** pour le groupe F3, élue par acclamation.

6.Divers et propositions individuelles

Mme Claire-Lise Piguet rappelle que lors de la dernière séance, M. Laurent Reymondin Municipal avait parlé d'investir pour un scanner pour petits animaux aux déchets carnés, qu'en est-il ?

M. Laurent Reymondin n'a pas la réponse.

M. Stefan Richi est agréablement surpris du nouveau site internet de la Commune, il demande que soit rectifiée la date du Conseil qui est notée au 10 octobre et si toutes les commissions permanentes peuvent figurer ?

M. Jean-Claude Rochat s'inquiète de l'état de l'Orbe, partie inférieure, Ponts des Crêtets – embouchure, qui est recouverte d'algues.

M. Laurent Reymondin Municipal répond que les lacs et cours d'eau sont de la compétence de l'Etat qui rencontre la Municipalité une fois par année, il prend note et en parlera lors de cette prochaine rencontre.

M. François Villard, pêcheur en rivière, a remarqué de la mousse blanche dans le cours supérieur de l'Orbe, voudrait savoir quelle en est la provenance et que des mesures soient prises.

M. Didier Vaucher aimerait des précisions sur les travaux devant le centre scolaire Chez le Maître, qui paie ces travaux ?

M. Olivier Baudat Municipal informe que ces travaux font partie de l'étape no 2 de la piste cyclable.

M. Nicolas Frey rappelle les courriers de 2010 et sa motion déposée en décembre 2011, est-ce qu'après bientôt 4 ans il recevra une réponse ?

M. Christian Vullioud Municipal explique qu'actuellement un nouveau règlement des transports est en discussion, une réponse sera faite au début 2014.

M. Nicolas Frey cite le règlement de l'Etat de 2011 stipulant les transports obligatoires pour tous les enfants à plus de 2,5 km des lieux scolaires.

M. Christian Vullioud Municipal confirme que cette question est à l'étude actuellement et par rapport au règlement cantonal, il faut revoir le système de transports avec l'augmentation du nombre d'enfants, qui avoisine un million de francs (fr. 940'000.-), toute l'organisation doit être revue.

M. Nicolas Frey constate que le règlement ne fait pas état du nombre d'enfants, c'est une condition et sa demande a été présentée il y a 4 ans.

M. Jean-Luc Lecoultre apporte quelques renseignements concernant les changements d'horaire Travys prévus être mis en place prochainement, répondant à la motion Blondel-Maillefer :

-un train supplémentaire sera mis en service, départ du Brassus à 5 h 20 le matin

-les trains du matin qui partent à 6 h du Brassus et Vallorbe seront avancés pour permettre la correspondance avec Frasné/Vallorbe

-pour les gymnasiens d'Yverdon, une correspondance supplémentaire leur permettra d'arriver à 9 h 15 à Yverdon alors qu'actuellement c'est 9 h 23 ce qui fera gagner plus d'une heure

M. Jean-Luc Lecoultre voudrait savoir quel cadeau est remis aux nonagénaires de la Commune ?

Mme le Syndic répond qu'une délégation de la Municipalité fait une visite et apporte un arrangement floral, accompagné d'un livre ou de bouteilles ou d'un panier garni, à choix.

M. Willy Meylan, pour la sécurité des enfants, demande s'il était possible qu'un « gendarme couché » soit créé aux abords de l'école de l'Orient, vers le passage piétons ?

M. Olivier Baudat Municipal répond que la route traversant l'Orient subira une réfection globale avec des travaux en sous-sol, il ne peut pas dire oui ou non à cette question pour l'instant.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance, à 22 h 50, en remerciant l'assemblée pour leur présence et donne rendez-vous à toutes et tous le 2 décembre 2013 pour la dernière séance de l'année, une heure plus tôt en raison de la soirée vacherin.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente :

M. Oberlin
Marianne Oberlin

Le Secrétaire :

Reymond
Paulette Reymond

